

ENERGIES

**CRANS MONTANA** 

*Absolutely*

# Rapport annuel 2018



# Organes de la société

## Société

La société Crans-Montana Energies SA a pour but la construction et l'exploitation de réseaux pour la distribution de la chaleur à distance (CAD) y compris les unités de production d'énergie thermique et électrique.

## Actionnaires

Commune d'Icogne	1.02%
Commune de Lens	14.79%
Commune de Crans-Montana	35.19%
Triage forestier Louable Contrée	10.00%
Association forestière de la Noble Contrée	6.00%
Forces Motrices Valaisannes SA	10.00%
Sogaval SA	23.00%

## Conseil d'administration

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2021.

MM.	Philippe Emery	Président	Triage Forestier Louable Contrée, Président
	Carlo Clivaz	Vice-Président	Crans-Montana, Conseiller communal
	David Bagnoud		Lens, Président
	Nicolas Féraud		Crans-Montana, Président
	Martial Kamerzin		Icogne, Président
	Jean-Albert Ferrez		Sogaval SA, administrateur-délégué (jusqu'au 29.06.2018)
	François Fellay		Sogaval SA, administrateur-délégué (dès le 29.06.2018)
	Paul Michellod		Forces Motrices Valaisannes SA, Directeur (jusqu'au 29.06.2018)
	Jérôme Bonvin		Forces Motrices Valaisannes SA (dès le 29.06.2018)

## Direction

Eric Kamerzin L'Energie de Sion-Région SA

## Organe de révision

Fiduciaire Fidag SA, Crans-Montana

## Administration et exploitation

L'Energie de Sion-Région SA

# Administration

L'Assemblée générale a enregistré deux démissions, à savoir MM. Jean-Albert Ferrez et Paul Michellod. Pour les remplacer, l'Assemblée générale du 29 mai 2018 a élu MM. François Fellay et Jérôme Bonvin.

## Généralité

M. Joël Fournier, Chef du Service de l'Energie du Canton du Valais, est intervenu lors du Conseil d'administration du 14 mars 2018. Il a pu apporter plusieurs réponses aux administrateurs présents tant sur les ressources en bois énergie que sur les subventions accordées.

Une présentation a été faite au Conseil communal de Lens.

## Exploitation

### CAD Vallon du Zier

Le réseau fonctionne à satisfaction. Il a livré en 2018, 1'073'574 kWh, avec un taux d'énergie renouvelable supérieur à 97% (pellets), conforme aux objectifs et engagements contractuels de Crans-Montana Energies, fixés à 80%.

### Aides financières

L'État a validé un montant d'aides financières de 165'000 CHF.

### CAD Montana Randogne

Le réseau fonctionne à satisfaction pour le secteur situé entre le centre scolaire et la patinoire d'Ycoor. Il a livré en 2018, 1'358'914 kWh (gaz naturel).

### Travaux

Le changement des amortisseurs de vibrations à la chaufferie du centre scolaire a dû être effectué, suite à plusieurs fuites.

La pose du CAD et l'introduction dans les bâtiments de la rue Théodore Steffani ont été réalisés. De même, la pose du CAD sur la partie est de l'avenue de la Gare et l'introduction du CAD dans le bâtiment Av. de la Gare 20, en vue de l'assainissement et de la transformation de la chaufferie existante, ont été réalisés.

Le 28 mai 2018, un incident sur une conduite en attente pour le raccordement du projet Central Park (forage au travers des conduites du CAD) a conduit à l'arrêt du réseau. Après une réparation provisoire permettant de poursuivre l'exploitation, une réparation définitive a été réalisée.

## **Plaquettes**

Plusieurs séances ont eu lieu avec les forestiers et le Canton.

## **Centrale de la Moubra**

Les oppositions à la centrale de chauffe sont en cours de traitement. Les deux dossiers (centrale et route d'accès ont été complétés et réorganisés selon les exigences du Canton).

## **Système de gestion des données**

Une réflexion est en cours pour faire évoluer le système de remontée des données.

## **Aides financières**

L'État a validé un montant d'aides financières de 3'553'000 CHF.



Travaux Rue Théodore Steffany

## **Secteur Merignou**

Une zone à forte densité de consommation (4 MW) est en évolution dans le secteur de la gare de départ de Cry d'Er, au lieu-dit Mérignou. Plusieurs projets immobiliers avancent (Six Senses, Merignou, etc.). Une séance a eu lieu le 07.05.2018 entre les différents acteurs.

# **COMPTES**

## **2018**

# Compte de profits & pertes de l'exercice 2018

(Fr.)	2018	2017
<b>Produits</b>		
Ventes de chaleur	103'791.14	368'946.12
Taxes de puissance	55'478.60	47'460.80
<b>Total des Produits</b>	<b>159'269.74</b>	<b>416'406.92</b>
<b>Charges</b>		
<b>Charges de marchandises et de matériel</b>		
Achats de gaz	150'070.94	167'851.39
Achats de pellets	91'000.00	85'364.80
<b>Prestations et travaux de tiers</b>		
Prestations de tiers	58'949.67	109'619.69
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Charges d'énergie	11'453.25	3'610.20
Frais d'administration et de comptabilité	13'000.00	39'654.21
Fournitures de bureau	8.20	4'065.50
Assurances	367.50	1'278.90
CA, AG, organe de révision	19'252.95	18'812.75
Frais de réception	138.15	322.90
Communication	-	1'073.25
<b>Amortissements et corrections de valeur des immobilisations corporelles</b>		
Amortissements	104'191.49	66'876.64
<b>Charges et produits financiers</b>		
Charges d'intérêts et frais bancaires	96'971.48	70'475.73
Charges d'intérêts activées	-5'519.95	-16'731.95
<b>Impôts directs</b>		
Impôts	37'063.25	29'238.05
<b>Total des Charges</b>	<b>576'946.93</b>	<b>581'512.06</b>
<b>Perte de l'exercice</b>	<b>417'677.19</b>	<b>165'105.14</b>

# Bilan / Actif

(Fr.)	Bilan au 31.12.2018	Bilan au 31.12.2017
<b>Actif circulant</b>		
<b>Trésorerie</b>		
Banque Cantonale du Valais	236'006.20	1'145'992.85
<b>Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services</b>	<b>71'641.44</b>	<b>290'068.18</b>
Créances envers des actionnaires	-	181'164.00
Créances envers des tiers	71'641.44	108'904.18
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>78'929.92</b>	<b>146'794.58</b>
TVA à récupérer	78'929.92	146'794.58
<b>Stocks</b>	<b>278'000.00</b>	<b>285'000.00</b>
Pellets en stock	8'000.00	15'000.00
Matériel en stock	270'000.00	270'000.00
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>664'577.56</b>	<b>1'867'855.61</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
<b>Immobilisations corporelles en cours de construction</b>	<b>10'680'988.64</b>	<b>9'704'539.37</b>
Chauffage à distance Montana-Randogne	8'803'988.64	8'099'500.05
Chauffage à distance Vallon du Zier	1'877'000.00	1'605'039.32
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>10'680'988.64</b>	<b>9'704'539.37</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11'645'566.20</b>	<b>11'572'394.98</b>



# Bilan / Passif

(Fr.)	Bilan au 31.12.2018	Bilan au 31.12.2017
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
<b>Dettes résultants de l'achat de biens et de prestations de services</b>	<b>633'731.05</b>	<b>756'066.60</b>
Dettes envers des actionnaires	7'080.75	6'556.05
Dettes envers des tiers	626'650.30	749'510.55
<b>Passifs de régularisation</b>		
Passifs transitoires	56'053.85	48'992.50
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>	<b>689'784.90</b>	<b>805'059.10</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
<b>Dettes à long terme portant intérêt</b>		
Emprunt Banque Cantonale du Valais	9'500'000.00	9'500'000.00
<b>Autres dettes à long terme</b>		
Prêt convertible postposé envers des actionnaires	990'000.00	500'000.00
<b>Provisions à long terme</b>		
Provisions	179'150.48	363'027.87
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>	<b>10'669'150.48</b>	<b>10'363'027.87</b>
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital social</b>		
Capital-actions	1'000'000.00	1'000'000.00
<b>Perte au bilan</b>	<b>-1'013'369.18</b>	<b>-595'691.99</b>
Pertes cumulées	-595'691.99	-430'586.85
Résultat de l'exercice	-417'677.19	-165'105.14
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-13'369.18</b>	<b>404'308.01</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11'345'566.20</b>	<b>11'572'394.98</b>

# Annexe aux comptes annuels au 31.12.2018

(Fr.)

31.12.2018

31.12.2017

## 1. But et activité

Crans-Montana Energies SA est une société de droit suisse dont le siège est à Crans-Montana. La société a pour buts la construction et l'exploitation de réseaux pour la distribution de la chaleur à distance (CAD) y compris les unités de production d'énergie thermique et électrique. La société pourra également participer à d'autres sociétés poursuivant des buts analogues dans tous les domaines liés à l'énergie.

## 2. Principes comptables utilisés

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables du droit suisse, en particulier sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

## 3. Dettes à long terme portant intérêt

La Banque Cantonale du Valais octroie à Crans-Montana Energies SA une limite de crédit cadre d'un montant maximal de CHF 13'500'000.00.

Emprunt Banque Cantonale du Valais - Avance à terme fixe		
	9'500'000.00	9'500'000.00
Taux fixe annuel 1.03% pour 6'000'000 - Échéance 31.05.2025		
Taux fixe annuel 1.00% pour 3'500'000 - Échéance 02.10.2027		
Amortissement annuel de Fr. 350'000, payable la 1 <sup>ère</sup> fois le 31.12.2020		

## 4. Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

La société Crans-Montana Energies SA n'emploie aucun salarié. La gestion administrative et technique est effectuée par le personnel de l'Énergie de Sion-Région SA.

## 5. Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise

Cession des subventions cantonales à recevoir	1'520'000.00	1'520'000.00
Cession générale des créances	150'571.36	436'862.76

La société est surendettée au 31 décembre 2018. Des mesures d'assainissements ont été prises par la conclusion de prêts convertibles postposés effectués par les communes actionnaires à hauteur de CHF 1'000'000 au taux d'intérêt de 0%.

Les liquidités sont faibles et la poursuite de la réalisation des installations dépendra des financements futurs car la situation actuelle ne permet pas les investissements prévus.

La construction de la Centrale de Chauffe a été mise à l'enquête publique le 6 octobre 2017. Elle fait l'objet de recours qui sont en cours de traitement. De ce fait, il existe une incertitude sur la continuité de l'exploitation de la société.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du Code des obligations.

Au nom du Conseil d'administration

Le Président

La Secrétaire

Philippe Emery

Valérie Bonvin

Sion, le 17 avril 2019

Annexe : rapport de l'organe de révision

# Rapport de l'organe de révision



**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
SUR LE CONTROLE RESTREINT  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES  
DE CRANS-MONTANA ENERGIES SA A CRANS-MONTANA**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sans apporter de réserve à notre opinion de contrôle, nous attirons l'attention sur la remarque dans l'annexe aux comptes annuels où il est fait état d'une incertitude importante sur la capacité de Crans-Montana Energies SA à poursuivre ses activités. Si la continuité de l'exploitation de la société s'avérait impossible, les comptes annuels devraient être établis sur la base de valeurs de liquidation.

Nous attirons l'attention sur le fait que Crans-Montana Energies SA est surendettée au sens de l'article 725 al. 2 CO. Des créanciers de la société ayant postposé un montant de **CHF 990'000**, le conseil d'administration a renoncé à avertir le juge.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Yves Darbellay  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Jessy Rudaz  
Expert-réviseur agréé

Crans-Montana, le 29 mai 2019

